

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 381

13 février 2012

SOMMAIRE

Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l.	18276	Luxma Invest S.A.	18254
Audiocom	18263	LuxQM S.à r.l.	18264
BDO Tax & Accounting	18281	Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l.	18276
Camargue Development S.A.	18273	Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l.	18280
Grace Luxembourg S.à r.l.	18242	Main Street 824 (Proprietary) Limited S.à r.l.	18288
Home Energy Research Consult S.A.	18276	Main Street 824 (Proprietary) Limited S.à r.l.	18280
Hopedale Investments S.à r.l.	18259	Median Gruppe S.à r.l.	18288
Jelauma S.A.	18246	Mumtaz S.A.	18280
JPMorgan Series II Funds	18267	OCM Luxembourg Ipanema Holdings S.à r.l.	18249
Kashyk S.A.	18251	Outlaw Group S.à r.l.	18267
KDI Luxembourg Sàrl	18249	Pelican S.A.	18250
Kelson Investments S.à r.l.	18246	Petrogas Luxembourg S.A.	18252
Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l.	18249	R.E.H. Holding S.A.	18256
Kita S.A.	18251	Sarlosam S.C.I.	18265
La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances	18273	Scania Finance Luxembourg S.A.	18255
LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances	18274	TeamSystem HoldCo S.à r.l.	18246
LaSalle UK Property Company S.à r.l.	18251	Titan Luxco 1 S.à r.l.	18246
Lehnkering HoldCo S.à r.l.	18261	Tower Automotive Holdings VII S.à r.l. ..	18255
Leonardolux S.à r.l.	18246	Triton III No. 14 S.à r.l.	18256
Leris S.A.	18265	Uranium Investment Corporation	18252
Libertas Shipping S.A.	18272	Vincent S.A.	18272
Libra Luxembourg S.à r.l.	18252	Vostis S.A.	18263
Lineal S.A.	18272	XL (Luxembourg) S.à r.l.	18288
Lineal S.A.	18275	Zimmer Luxembourg S.à r.l.	18287
Luxembourg IMIL Sàrl	18254		
Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à r.l.	18255		
Luxgoal 2 S.à r.l.	18268		

Grace Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 188.012.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.209.

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of November.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

W. R. Grace & Co.-Conn., a corporation organized and existing under the laws of the State of Connecticut (United States of America), having its registered office at 7500 Grace Drive, Columbia, Maryland (United States of America), registered under Employer Identification Number 13-5114230, (the "Sole Shareholder"),

Hereby represented by Mrs Aline Nassoy, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

The Sole Shareholder owns one hundred percent (100%) of the total share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Grace Luxembourg S.à r.l." a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.209 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 September 2011, number 2086, page 100107. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a) Modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles ("Subscribed and authorised share capital") in order to (i) rectify the number of shares subscribed at the incorporation of the Company and (ii) reflect the fact that the share capital of the Company is represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of Euro cent (EUR 0.01) each;

b) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-eight million Euros (EUR 188,000,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred eighty-eight million and twelve thousand five hundred Euros (EUR 188,012,500.-), by issuing eighteen billion eight hundred million (18,800,000,000) new shares (parts sociales) having a nominal value of one cent Euro (EUR 0.01) each (the "New Shares"), together with a total share premium of an amount of seven hundred fifty-two million Euros (EUR 752,000,000.-);

c) Subscription to and full payment by the Sole Shareholder of the New Shares, together with a total share premium of an amount of seven hundred fifty-two million Euros (EUR 752,000,000.-) by a contribution in kind consisting of one (1) share with a nominal value of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-), representing 100% of the total share capital of Grace Europe Holding GmbH, a German private limited company, having its registered office at In der Hollerhecke 1, 65257 Worms, Germany and registered with the commercial register of the local court of Mainz under company registration number HRB 41172;

d) Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company ("Subscribed and authorised share capital") in order to reflect the above share capital increase;

e) Decision to allocate to the legal reserve an amount of eighteen million eight hundred and one thousand two hundred fifty Euros (EUR 18,801,250.-) taken from the share premium account; and

f) Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares (parts sociales), of one cent Euro (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred eighty-eight million Euros (EUR 188,000,000.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of one hundred eighty-eight million and twelve thousand five hundred Euros (EUR 188,012,500.-) by issuing eighteen billion eight hundred million (18,800,000,000) New Shares having a nominal value of one cent Euro (EUR 0.01) each to be fully paid up by the following contribution in kind together with a total share premium of an amount of seven hundred fifty-two million Euros (EUR 752,000,000.-).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe to the New Shares and to fully pay up such New Shares, together with a share premium, by a contribution in kind consisting of one (1) share with a nominal value of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-), representing one hundred percent (100%) of the total share capital of Grace Europe Holding GmbH, a German private limited company, having its registered office at In der Hollerhecke 1, 65257 Worms, Germany and registered with the commercial register of the local court of Mainz under company registration number HRB 41172 (the "Grace Europe Holding GmbH's Share") as further described in a report of the board of directors (conseil de gérance) of the Company dated 22 November 2011 (the "Company's Report").

The ownership of the Grace Europe Holding GmbH's Share has been confirmed by a certificate issued from Grace Europe Holding GmbH.

The contribution of the Grace Europe Holding GmbH's Share is valued at the amount of nine hundred forty million Euros (EUR 940,000,000.-) and is allocated as follows:

- an amount of one hundred eighty-eight million Euros (EUR 188,000,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- an amount of seven hundred fifty-two million Euros (EUR 752,000,000.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Declaration

The valuation of the contribution in kind of the Grace Europe Holding GmbH's Share to the Company is evidenced by the Company's Report, dated 22 November 2011, which valued the Grace Europe Holding GmbH's Share at nine hundred forty million Euros (EUR 940,000,000.-).

The Company's Report, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of the registration.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred eighty-eight million and twelve thousand five hundred Euros (EUR 188,012,500.-) represented by eighteen billion eight hundred and one million two hundred fifty thousand (18,801,250,000) shares (parts sociales), of one cent Euro (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate to the legal reserve an amount of eighteen million eight hundred and one thousand two hundred fifty Euros (EUR 18,801,250) taken from the share premium account referred to in the second resolution above and corresponding to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euro (€ 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

W. R. Grace & Co.-Conn., une société régie selon les loi de l'Etat du Connecticut (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social au 7500 Grace Drive, Columbia, Maryland (Etats-Unis d'Amérique), et enregistrée sous le numéro d'identification employeur 13-5114230, (l'«Associé Unique»),

Ci-après représentée par Melle. Aline Nassoy, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'Associé Unique détient cent pourcent (100%) du capital social de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Grace Luxembourg S.à r.l.» une société régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.209 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 7 septembre 2011 sous le numéro 2086, page 100107 (ci-après désignée comme la «Société»). Les statuts de la société (les «Statuts») n'ont pas été amendés depuis cette date.

L'Associé Unique, dûment représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informé des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Modification du paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société (Capital Souscrit et libéré) dans le but de (i) rectifier le nombre des parts sociales souscrites à la constitution de la Société et (ii) refléter le fait que le capital social de la Société est représenté par un million deux cent cinquante mille parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune;

b) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-huit millions d' Euros (EUR 188.000.000,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) pour atteindre la somme de cent quatre-vingt-huit millions et douze mille cinq cents Euros (EUR 188.012.500,-) par l'émission de dix-huit milliard huit cent millions (18.800.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») ensemble avec une prime d'émission d'un montant de sept cent cinquante-deux millions d'Euros (EUR 752.000.000,-);

c) Souscription à et paiement intégral par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales, avec une prime d'émission d'un montant de sept cent cinquante-deux millions d'Euros (EUR 752.000.000,-) par un apport en nature consistant en une (1) part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représentant 100% du capital social de Grace Europe Holding GmbH, une société à responsabilité limitée allemande, ayant son siège social au In der Holle-rhecke 1, 65257 Worms, Allemagne et inscrite auprès du registre commercial de la Cour locale de Mainz sous le numéro HRB 41172;

d) Subséquente modification du paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société (Capital Souscrit et libéré) dans le but de refléter l'augmentation du capital social ci-dessus;

e) Décision d'allouer à la réserve légale un montant de dix huit millions huit cent un mille deux cent cinquante Euros (EUR 18.801.250,-) retiré du compte de prime d'émission; et

f) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé a douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-huit millions d' Euros (EUR 188.000.000,-) afin d'augmenter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) pour atteindre la somme de cent quatre-vingt-huit millions et douze mille cinq cents Euros (EUR 188.012.500,-) par l'émission de dix-huit milliard huit cent millions (18.800.000.000) de Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement libérées par l'apport en nature suivant, avec une prime d'émission d'un montant de sept cent cinquante-deux millions d'Euros (EUR 752.000.000,-).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une (1) part sociale d'une valeur nominale de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) représentant cent pourcent (100%) du capital social total de Grace Europe Holding GmbH, une société à responsabilité limitée allemande, ayant son siège social au In der Hollerhecke 1, 65257 Worms, Allemagne et inscrite auprès du registre commercial de la Cour local de Mainz sous le numéro HRB 41172 (les «Parts Sociales de Grace Europe Holding GmbH»), tel que décrit dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 22 novembre 2011 (le «Rapport de la Société»).

La propriété des Parts Sociales de Grace Europe Holding GmbH a été confirmée par un certificat émis au nom de Grace Europe Holding GmbH.

L'apport des Parts Sociales de Grace Europe Holding GmbH est évalué à un montant total de neuf cent quarante millions d'Euros (EUR 940.000.000,-) et sera alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant de cent quatre-vingt-huit millions d'Euros (EUR 188.000.000,-) sera alloué au compte capital social de la Société; et

- Un montant de sept cent cinquante-deux millions d'Euros (EUR 752.000.000,-) sera alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Déclaration

La valeur de l'apport en nature des Parts Sociales de Grace Europe Holding GmbH à la Société est documentée par le Rapport de la Société, daté du 22 Novembre 2011 qui évalue les Parts Sociales de Grace Europe Holding GmbH à neuf cent quarante millions d'Euros (EUR 940.000.000,-).

Le Rapport de la Société, après avoir été signés ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-huit millions et douze mille cinq cents Euros (EUR 188.012.500,-), représenté par dix-huit milliard huit cent un millions deux cent cinquante mille (18.801.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0.01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'allouer à la réserve légale un montant de dix huit millions huit cent un mille deux cent cinquante Euros (EUR 18.801.250,-) retiré du compte de prime d'émission auquel il est fait référence dans la seconde résolution ci-dessus et correspondant à dix pourcent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à sept mille euros (€ 7.000,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Nassoy, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16253. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012003120/211.

(120001774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Jelauma S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2012003191/11.

(120001900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Leonardolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 158.062.

Il résulte d'une convention de cession sous seing privé datée du 28 décembre 2011 que l'associé unique a cédé, respectivement apporté, cinquante (50) parts sociales à Leonardolux S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 36, Bohey à L-9647 Doncols, qui les détient avec effet au 28 décembre 2011.

En conséquence, les associés sont les suivants:

Bernard Annet, avec 50 parts sociales B, 50 parts sociales C, 50 parts sociales D, 50 parts sociales E, 50 parts sociales F, 50 parts sociales G, 50 parts sociales de classe H, 50 parts sociales I, 50 parts sociales J;

Leonardolux S.à r.l. avec 50 parts sociales A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Doncols, le 29 décembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2012003208/16.

(120001705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Kelson Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.250,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003193/9.

(120001992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

TeamSystem HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Titan Luxco 1 S.à r.l.).

Capital social: EUR 3.667.186,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 154.473.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of the month of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Titan Luxco 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of three million six hundred sixty-seven thousand one hundred eighty-six euros (EUR 3,667,186.-), with registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 23 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 17 September 2010 number 1921 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.473 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a deed of the undersigned notary dated 31 May 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 1 September 2011 number 2031.

The meeting was declared open at 2.00 p.m. with Me Caroline TAUDIÈRE, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Florence FORSTER, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Natalia SAUSZYN, lawyer, residing in Luxembourg. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To approve the change of the Company's name to TeamSystem HoldCo S.à r.l. and the amendment of paragraph 3 of article 1 of the Company's article of incorporation to that effect.

2 To acknowledge the resignation of Mr Kai Romberg and Mr Luca Bassi from their office as managers of the Company and to approve the appointment of:

(i) Hille-Paul Schut as new Investor Manager; and

(ii) Ailbhe Jennings as new Bain Manager, with immediate effect and for an unlimited duration.

3 To approve the appointment of Deloitte S.A., réviseurs d'entreprises agréé, with registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as approved independent auditor (réviseurs d'entreprises agréé) of the Company.

4 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That it appears from said attendance list, as controlled by the scrutineer, that twenty-four (24) shareholders are present or represented, which corresponds to 3,579,686 shares representing 97.61 per cent of the Company's capital.

(v) That the shareholders present or represented declared that a convening notice was notified by the Company to all shareholders in writing, by registered mail or delivery by hand on 28 November 2011, and that all convening formalities have been fulfilled. Thus, the meeting is regularly constituted and may validly decide on all items of the agenda of which all shareholders have been informed.

Then the general meeting of shareholders took, each time at the unanimity of the votes cast, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the change of the Company's name to TeamSystem HoldCo S.à r.l. and to amend paragraph 3 of article 1 of the Company's articles of incorporation to that effect, which will from now on read as follows:

" **Art. 1. Form, Name (third paragraph).** The Company will exist under the name of "TeamSystem HoldCo S.à r.l.".

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to acknowledge the resignation of Mr Kai Romberg and Mr Luca Bassi from their office as managers of the Company and to approve the appointment of:

(i) Hille-Paul Schut with professional address 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg as new Investor Manager; and

(ii) Ailbhe Jennings with professional address 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, as new Bain Manager, with immediate effect and for an unlimited duration.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the appointment of Deloitte S.A., réviseurs d'entreprises agréé, with registered office at 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, as approved independent auditor (réviseurs d'entreprises agréé) of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business, the meeting was adjourned at 2.10 p.m.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre,

Par-devant Nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Titan Luxco 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de trois millions six cent soixante-sept mille cent quatre-vingt six euros (EUR 3.667.186,-) ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné, le 23 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 septembre 2010, numéro 1921, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.473 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 31 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 1^{er} septembre 2011, numéro 2031.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Me Caroline TAUDIÈRE, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Me Florence FORSTER, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Natalia SAUSZYN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Changement de la dénomination de la Société en TeamSystem HoldCo S.à r.l. et modification du troisième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société à cet effet.

2 Acceptation de la démission de M. Kai Romberg et de M. Luca Bassi de leur poste de gérant de la Société et nomination de:

(i) Hille-Paul Schut en tant que Gérant Investisseur; et

(ii) Ailbhe Jennings en tant que Gérant Bain, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

3 Nomination de Deloitte S.A., réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société.

4 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Qu'il ressort de ladite liste de présence, telle que contrôlée par le scrutateur, que vingt-quatre (24) actionnaires sont présents ou représentés, ce qui correspond à 3.579.686 parts sociales représentant 97,61 pour cent du capital social de la Société.

(v) Que les associés présents ou représentés déclarent qu'un avis de convocation a été adressé par la Société à tous les associés par lettre recommandée ou délivré en main propre le 28 novembre 2011 et que toutes les formalités de convocation nécessaires ont été accomplies. Ainsi, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour dont tous les associés ont connaissance.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des votes exprimés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de changer dénomination de la Société en TeamSystem HoldCo S.à r.l. et de modifier le troisième alinéa de l'article 1 des statuts de la Société à cet effet qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination (alinéa 3^e).** La Société adopte la dénomination «TeamSystem HoldCo S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de M. Kai Romberg et de M. Luca Bassi de leur poste de gérant de la Société et d'approuver la nomination de:

(i) Hille-Paul Schut, avec adresse professionnelle à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg en tant que Gérant Investisseur; et

(ii) Ailbhe Marie Jennings, avec adresse professionnelle à 9A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant que Gérant Bain, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer Deloitte S.A., réviseur d'entreprises agréé, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à mille deux cents euro (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.10 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. Taudière, F. Forster, N. Sauszyn, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 décembre 2011. Relation: RED/2011/2766. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 19 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004664/143.

(120003452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Kinove Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.655.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003195/10.

(120002301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

KDI Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 161.660.

Extrait de la résolution du conseil de gérance de la société en date du 21 novembre 2011

En date du 21 novembre 2011, le conseil de gérance de la société a décidé de transférer le siège de la société du 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 21 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Un mandataire

Référence de publication: 2012003199/15.

(120002085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

OCM Luxembourg Ipanema Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.729.

Extrait de contrat de cession de parts sociales

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 23 Novembre 2011, 500 parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR de la Société ont été transférées de OCM Luxembourg EPF III Sarl (B159343) à OCM Luxembourg Ipanema Investments (B 165379)

Luxembourg, le 04 janvier 2012.

Figen EREN

Gérant

Référence de publication: 2012003268/14.

(120002227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pelican S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.790.

L'an deux mil onze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PELICAN S.A.», avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, Route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich en date du 17 novembre 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 537 du 14 mars 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 112790.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

La présidente nomme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gilles COREMANS, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Changement de l'exercice social et modification de l'article 17 des statuts;
- 2.- Changement de la date de l'Assemblée Générale Annuelle et modification de l'article 14 des statuts;
- 3.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

II: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la société et clôture en conséquence l'année sociale en cours au 31 décembre 2011, et modifie l'article 17 comme suit:

« **Art. 17.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle et en conséquence l'article 14 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 14. L'Assemblée Générale.** Annuelle se réunit au siège social de la société, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois d'avril.

Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou télex un mandataire, lequel, peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toute autre condition à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.»

- 4.- Divers

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé:, D. HOFFMANN, N. GLOESENER, G. COREMANS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 novembre 2011. Relation: LAC/2011/53008. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003919/61.

(120002952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Kita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003196/10.

(120002142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Kashyk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 20, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 125.122.

Lors du Conseil d'administration tenu le 2 janvier 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- après lecture de la lettre de démission de Madame Sandrine DURANTE de sa fonction d'administrateur d'accepter cette démission.

- de coopter comme nouvel administrateur avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celle de son prédécesseur.

- de nommer en tant que président Madame Marina Padalino, précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KASHYK S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2012003198/17.

(120002355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

LaSalle UK Property Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.818.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003204/11.

(120001720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Petrogas Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.887.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 29 décembre 2011:

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de BDO Tax & Accounting, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003283/16.

(120001663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Libra Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.430.240,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.558.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003209/11.

(120001828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Uranium Investment Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 149.276.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth of December.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

APPEARED:

NuCore Energy, LLC, a company incorporated under the laws of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 and registered with State of Delaware register under number 4635168,

here represented by Mr. Pierre LANCELIN, employee, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given which proxy shall remain attached to the present deed, hereafter named "the sole shareholder".

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That Uranium Investment Corporation SA, société anonyme, having its registered office at 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section number B 149276; hereafter named the "Company", has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, in replacement of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated November 5, 2009 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2378 on December 7, 2009;

- That the share capital of the Company is established at 50,229.55 CAD (fifty thousand two hundred twenty-nine Canadian Dollars and fifty-five cent), represented by 5,022,955 (five million twenty-two thousand nine hundred fifty-five) shares, having a nominal value of 0.01 CAD (one cent of a Canadian Dollar);

- That the sole shareholder has successively acquired the totality of shares of the Company;

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities

in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder;
- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That full discharge is granted to the Company's Directors and statutory auditor for their respective duties;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office in 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

NuCore Energy, LLC, une société constituée selon les lois du Delaware, USA, ayant siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et immatriculée au State of Delaware Register sous le numéro 4635168,

ici représentée par Monsieur Pierre LANCELIN, employé, résident à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé laquelle procuration reste jointe au présent acte,

ci après dénommé «l'actionnaire unique».

Laquelle comparante, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que Uranium Investment Corporation SA, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section numéro B 149276 ci-après nommée la «Société», a été constituée aux termes d'un acte du notaire instrumentant, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2378 du 7 décembre 2009;

- Que le capital social de la société est fixé à 50.229,55 CAD (cinquante mille deux cent vingt-neuf dollars canadiens et cinquante-cinq cents) représenté par 5.022.955 (cinq millions vingt-deux mille neuf cent cinquante-cinq) actions d'une valeur nominale d'un cent canadien (CAD 0,01) chacune;

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq auprès de l'ancien siège social de la Société au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire la partie comparante, agissant come dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LANCELIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2011. LAC/2011/59117. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004693/97.

(120003616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Luxembourg IMIL Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 décembre 2011.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012003212/11.

(120001713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Luxma Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 74.073.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 2011, que:

- L'Assemblée Générale accepte la démission, avec effet à ce jour, de Monsieur Peter VANSANT pour ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

- L'Assemblée révoque, avec effet immédiat, Monsieur Christian BILLO de ses fonctions d'administrateur.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateur, de Monsieur Paulo Jorge DA COSTA MAGALHÃES ayant comme adresse professionnelle le 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficiera d'un pouvoir de signature conjointe.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateur, la société «E&A MANAGEMENT S.A.» ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ayant comme représentant permanent Monsieur Gabriel EL RHILANI demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Elle est élue jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficiera d'un pouvoir de signature conjointe.

- L'Assemblée Générale accepte la démission, à compter de ce jour de Monsieur René MORIS de sa fonction de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée Générale prend acte de la nomination, à compter de ce jour, de la société «D.E. Révision» ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à la fonction de commissaire aux comptes et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera en l'année de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012003495/30.

(120002064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Scania Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 23, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 82.907.

—
Extrait des Procès-verbaux des Assemblées Générales du 9 novembre 2009 et du 23 mars 2011

L'assemblée du 9 novembre 2009 décide de nommer M. José BADIA, demeurant à Amerover 47, NL-4926 EC LAGE ZWALUWE en tant qu'administrateur à la place de M. Sven Erik Anders GRUNDSTRÖMER, son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

L'assemblée du 23 mars 2011 décide de nommer M. Gerrit Jan RENKEMA, demeurant à Borrstigen 6, SE-153 94 Hölö en tant qu'administrateur à la place de M. Per-Olof Gunnar SPJUT, son mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003341/16.

(120001998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Luxemburger-Bau-Service (L.B.S.), S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 76.511.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003213/10.

(120002214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Tower Automotive Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 786.805,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.226.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Tower Automotive Holdings VII S. à r.l., en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 29 décembre 2011 que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et et immatriculée sous le numéro B 41469 avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg.

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124725 avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg.

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.
Signatures
Liquidateur

Référence de publication: 2012004842/25.

(120004135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

R.E.H. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 150.630.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 27 décembre 2011

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 décembre 2011 que:

1. L'assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire-liquidateur et les comptes de liquidation tels que annexés au rapport du liquidateur.
2. L'assemblée décide d'approuver le rapport du liquidateur.
3. L'assemblée donne décharge de toute responsabilité présente ou future aux membres du conseil d'administration qui étaient en fonction jusqu'à la mise en liquidation de la Société, le 29 juillet 2011. Il donne décharge aussi au commissaire-liquidateur et au liquidateur.
4. L'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, qui dès lors cesse d'exister.
5. L'assemblée décide que les documents et les livres comptables de la Société seront archivés pour une durée de 5 ans à compter du présent acte, au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
6. L'assemblée décide de donner pouvoir à Natale Capula et Gianluca Ninno., y compris le pouvoir de substitution, aux fins de publication et dépôt du présent acte auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de prendre toutes les dispositions nécessaires y afférent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2012004824/26.

(120003504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Triton III No. 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.916.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton III No. 14 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 201 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.916 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 6.00 p.m. by Me Marianne SMETRYNS, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Maxime BERTOMEU-SAVALLE, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc FRANTZ, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

- (i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To acknowledge the resignation of Ms Charlmaine Vella as class B manager of the Company with effect as of the date of the proposed meeting and to grant her discharge for the performance of her duties until the end of her mandate, which discharge will have to be confirmed at the next annual general meeting approving the next Company's annual accounts.

2 To appoint Mr Michiel Kramer and Mr Heiko Dimmerling as new class B managers of the Company with effect as of the date of the proposed meeting and for an unlimited duration.

3 To change the financial year of the Company so that it shall start on the first day of January of a given year and end on the thirty-first day of December of the same year.

4 To amend article 20 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of the financial year contemplated above.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolved to acknowledge the resignation of Ms Charlmaine Vella as class B manager of the Company with effect as of the date of the present meeting and to grant her discharge for the performance of her duties until the end of her mandate, which discharge will have to be confirmed at the next annual general meeting approving the next Company's annual accounts.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolved to appoint (i) Mr Michiel Kramer, employee, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), residing professionally at 26-28 rue Edward Steichen, L-2967 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and (ii) Mr Heiko Dimmerling, employee, born on 13 January 1970 in Fulda (Germany), residing professionally at 26-28 rue Edward Steichen, L-2967 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new class B managers of the Company, with effect as of the date of the present meeting and for an unlimited duration.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolved to change the financial year of the Company so that it shall forthwith start on the first day of January and end on the thirty-first day of December of the same year.

The extraordinary general meeting resolved that the current financial year, which started on the first day of April 2011 shall end on the thirty-first day of December 2011.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolved to amend article 20 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above third resolution. Said article will from now on read as follows:

" **Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Triton III No. 14 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 201 du 29 janvier 2009, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 143.916 (la "Société"). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Me Marianne SMETRYNS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Maxime BERTOMEUSAVALLE, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Marc FRANTZ, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Reconnaissance de la démission de Madame Charlmaine Vella en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet à la date de l'assemblée proposée et décharge pour l'accomplissement de ses devoirs jusqu'à la fin de son mandat, décharge qui devra être confirmée à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société.

2 Nomination de Monsieur Michiel Kramer et de Monsieur Heiko Dimmerling en tant que gérants de catégorie B de la Société, avec effet à la date de l'assemblée proposée et pour une durée indéterminée.

3 Modification de l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le premier janvier d'une année donnée et qu'il se termine le trente et un décembre de la même année.

4 Modification de l'article 20 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l'année sociale envisagé ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale des associés a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de reconnaître la démission, avec immédiat à la date de la présente assemblée, de Madame Charlmaine Vella en tant que gérante de catégorie B de la Société et de lui accorder décharge pour l'accomplissement de ses devoirs jusqu'à la fin de son mandat, décharge qui devra être confirmée à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer (i) Monsieur Michiel Kramer, employé privé, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2967 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) Monsieur Heiko Dimmerling, employé privé, né le 13 janvier 1970 à Fulda (Allemagne), demeurant professionnellement au 26-28 rue Edward Steichen, L-2967 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants de catégorie B de la Société avec effet à la date de la présente assemblée et pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commence le premier janvier d'une année donnée et qu'il se termine le trente et un décembre de la même année.

L'assemblée générale extraordinaire a également décidé que l'exercice social en cours qui a commencé le premier avril 2011 devra se terminer le trente et un décembre 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier l'article 20 des statuts de la Société pour refléter la quatrième résolution ci-dessus. Ledit aliéna sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 20. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 18.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Smetryns, M. Bertomeu-Savalle, M. Frantz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 décembre 2011. Relation: RED/2011/2849. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003375/154.

(120001908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Hopedale Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.070.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

Ms Nathalie Sendegeya, private employee, professionally residing at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, "the proxy"

acting as a special proxy of Ballsbridge Holdings Ltd, a limited partnership duly incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at 41, Cedar Avenue, Cedar House, Hamilton, Bermuda,

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société à responsabilité limitée "Hopedale Investments S.à r.l.", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register_Luxembourg, under section B number 93070, has been incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Gérard Lecuit, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, on 10 April 2003, published in the Mémorial C Recueil Sociétés et Associations number 522 dated 14 May 2003.

II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Hopedale Investments S.à r.l." amounts currently to twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares having a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, fully paid up.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial statements of "Hopedale Investments S.à r.l."

IV.- That the mandator acquired all the shares of the aforesaid company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator, as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

Madame Nathalie Sendegeya, employée privée, demeurant professionnellement 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Ballsbridge Holdings Ltd, une société de droit des Bermudes, ayant son siège social au 41, Cedar Avenue, Cedar House, Hamilton, Bermudes;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Hopedale Investments S.à r.l.", ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 93070, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, Notaire de résidence à Luxembourg le 10 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 522 du 14 mai 2003.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Hopedale Investments S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représentés par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune; chacune intégralement libérée.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Hopedale Investments S.à r.l."

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. SENDEGEYA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58593. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012003736/82.

(120003128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Lehnkering HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 121.148.

In the year two thousand eleven, on the twentieth of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Triton Managers Limited, a company established at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Register of Jersey, under number 71499 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 December 2011,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Lehnkering HoldCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 14 December 2006 number 2333 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 121.148 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 10 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 July 2008 number 1708.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To re-denominate one hundred twenty-four (124) class A shares, one hundred twenty-four (124) class B shares, one hundred twenty-four (124) class C shares and one hundred twenty-four (124) class D shares into four hundred ninety-six (496) ordinary shares.

2. To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

3. Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to re-denominate the one hundred twenty-four (124) class A shares, one hundred twenty-four (124) class B shares, one hundred twenty-four (124) class C shares and one hundred twenty-four (124) class D shares into four hundred ninety-six (496) ordinary shares.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. Subscribed capital.** The subscribed capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one (1) class A shares (the "Class A Shares"), one (1) class B shares (the "Class B Shares"), one (1) class C shares (the "Class C Shares"), one one (1) class D shares (the "Class D Shares") and four hundred ninety-six (496) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and being fully paid up”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Triton Managers Limited, une société dont le siège social est au 29 Esplanade (1^{ère} Etage), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA et immatriculée au Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 71499 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 décembre 2011.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Lehnkering HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 6 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 December 2006, numéro 2333 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.148 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 10 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 11 juillet 2008, numéro 1708.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Redénomination de cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie A, cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie B, cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie C et cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie D en quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires.

2. Modification du paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

3. Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de re-dénommer cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie A, cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie B, cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie C et cent vingt-quatre (124) parts sociales de catégorie D en quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ordinaires..

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en une (1) part sociale de catégorie A (la “Part Sociale de Catégorie A”), une (1) part sociale de catégorie B (la “Part Sociale de Catégorie B”), une (1) part sociale de catégorie C (la “Part Sociale de Catégorie C”), une (1) part sociale de catégorie D (la “Part Sociale de Catégorie D”) et quatre cent quatre-vingt-seize parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et étant entièrement libérées.”

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui sont dues par la Société ou à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Frantz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 décembre 2011. Relation: RED/2011/2831. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003207/112.

(120002102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Audiocom, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 51.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003214/10.

(120002394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Vostis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 160.131.

L'an deux mil onze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VOSTIS, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, soussignée, en date du 24 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1380 du 24 juin 2011, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 160.131.

L'assemblée est ouverte à 12.35 heures sous la présidence de Monsieur Benoît de Bien, demeurant professionnellement à Capellen, 75, Parc d'Activités, qui fait également office de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Monsieur Bertrand Party, demeurant à Capellen, 75, Parc d'Activités.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Capital autorisé de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR);

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts suite à la résolution qui précède.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre des actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide qu'il sera prévu en plus du capital souscrit, un capital social non-émis mais autorisé de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros).

L'assemblée décide que le capital autorisé pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'assemblée décide que le capital souscrit pourra être augmenté par l'émission de nouvelles actions à souscrire jusqu'à hauteur du montant du capital autorisé lesquelles pourront être attribuées aux actionnaires ou à de nouveaux actionnaires.

En outre, l'assemblée décide que:

- le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, à compter de la date de signature des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital pourront être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations.

- le conseil d'administration pourra déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

- chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter l'article des statuts relatif au capital social.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

La société a un capital autorisé de deux millions d'euros (2.000.000,- euros).

Le capital autorisé et souscrit de la société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires prise dans les conditions requises pour une modification des statuts.

Le capital souscrit pourra être augmenté par l'émission de nouvelles actions à souscrire jusqu'à hauteur du montant du capital autorisé lesquelles pourront être attribuées aux actionnaires ou à de nouveaux actionnaires. En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, à compter de la date de signature des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12.50 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 1.500,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. De Bien, B. Party, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 octobre 2011 - WIL/2011/853 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 30 novembre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012003408/84.

(120001808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

LuxQM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5372 Schuttrange, 2, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 153.785.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003216/9.

(120002029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Leris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 106.875.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003221/10.

(120001653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Sarlosam S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4954 Bascharage, 31, Cité Kauligwies.

R.C.S. Luxembourg E 4.664.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatre janvier.

Ont comparu:

1) Monsieur WOLF Guy, gérant de société, né le 20 novembre 1961 à Luxembourg, demeurant au 31, Cité Kauligwies, L-4954 BASCHARAGE

2) Madame WOLF-STEINBACH Nicole, gérante de société, née le 9 mai 1969 à Differdange, demeurant au 31, Cité Kauligwies, L-4954 BASCHARAGE

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous dénomination:

«SARLOSAM S.C.I.»

Art. 2. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège est établi au 31, Cité Kauligwies, L-4954 BASCHARAGE.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. - Apport, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500,- €) divisé en CENT (100) PARTS SOCIALES de VINGT-CINQ (25,- €) EUROS de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1. – M. WOLF Guy	50 parts
2. – Mme WOLF-STEINBACH Nicole	50 parts
TOTAL	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENT EUROS (2.500,- €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sera constatée par acte authentique ou sous seing privé conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêt dans la société, dans la limite des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers du ou des défunts conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle soit. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la Société

Art. 12. La société est gérée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances y compris pour les actes d'achat, transformation ou vente immobilières, les actes de main levées avec ou sans consentement de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaire ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que l'énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garanties réelles et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouverture de crédit.

La société pourra dans le cadre de son activité, accorder notamment des hypothèques ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers. Elle pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés (dans lesquelles elle détient des intérêts) tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra, en particulier, prendre inspection des livres de comptes au siège social, mais sans les déplacer.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent, sur convocation du ou des gérants et d'un ou plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir de l'ordre du jour.

Art. 15. Le vote et délibération de l'assemblée, est déterminé par la majorité des trois quarts des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix et ce pour tous les points y compris les modifications statutaires.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre de l'année en cours.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social, communication de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée ordinaire.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leurs nominations. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment la vente des immeubles, à l'amiable ou aux enchères, convenir du prix de vente, consentir tous désistements ou main levées avec ou sans consentement de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants:

Monsieur WOLF Guy et Mme WOLF-STEINBACH Nicole

Deuxième résolution

La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des gérants prénommés.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 31, Cité Kauligwies, L-4954 BASCHARAGE.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003967/100.

(120003230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Outlaw Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 106.967.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003222/10.

(120002020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

JPMorgan Series II Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 39.252.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 décembre 2011

Composition du Conseil d'Administration:

- L'Assemblée a confirmé la cooptation par le Conseil d'Administration de Monsieur James B Broderick (résident à Knowle Hill Cottage, 22 Water Lane, Cobham, Surrey, KT11 2PB United Kingdom) avec effet au 31 mars 2011. Monsieur James B Broderick a remplacé Madame Andre L Hazen en tant qu'Administrateur de la Société.

- L'Assemblée a décidé d'élire Monsieur James B Broderick en date du 31 mars 2011, en tant qu'Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 juillet 2012.

- L'Assemblée a décidé de réélire Monsieur Iain Saunders, Monsieur Jacques Elvinger, Monsieur Pierre Jaans, Monsieur Jean Frijns, Monsieur Robert van der Meer et Monsieur Berndt May en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 juillet 2012.

- L'Assemblée a décidé de réélire PriceWaterHouseCoopers en date du 21 décembre 2011, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 juillet 2012.

Au 21 décembre 2011, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Iain OS Saunders (Président du Conseil d'Administration)
- M. Jacques Elvinger
- M. Pierre Jaans
- M. Jean Frijns
- M. Robert van der Meer.
- M. Berndt May
- M. James B Broderick

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 janvier 2012.

JPMorgan Series II Funds

Au nom et pour le compte de JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012005411/35.

(120004969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Luxgoal 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.796.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. P4 Sub Continuing L.P.1, a limited company governed by the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, BGU – GY13QL Les Banques, St Peter Port, acting by its general partner, Permira IV Managers L.P., acting by its general partner Permira IV Managers Limited,

hereby represented by Maître Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Permira IV Continuing L.P.2, a limited company governed by the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, BGU – GY13QL Les Banques, St Peter Port; acting by its general partner, Permira IV Managers L.P., acting by its general partner Permira IV Managers Limited;

hereby represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

3. P4 Co-Investment L.P., a limited company governed by the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, BGU – GY13QL Les Banques, St Peter Port, acting by its general partner, Permira IV G.P.L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited;

hereby represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

3. Permira Investments Limited, a limited company governed by the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, BGU – GY13QL Les Banques, St Peter Port; acting by its nominee Permira Nominees Limited;

hereby represented by Maître Nicolas Gauzès, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal,

(collectively the "Shareholders"),

The said proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders, represented as above stated, have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of Luxgoal 2 S.à r.l, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000.-), with registered office at 282, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, of 18 November 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.796 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To restate article 16 of the Company's Articles of Incorporation which, after its restatement, shall have the following wording:

“ **Art. 16.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

Resolutions of the shareholders' meeting are adopted in accordance with the quorum and majority requirements set out by the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto except that the following decisions shall require the unanimous consent of all the shareholders of the Company:

- any transfer by the Company of the shares held by it in AXEUROPE S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.139 ("Axeurope") other than (i) to one of the shareholders of the Company or any of their affiliates (ii) in conjunction with a transfer by the majority shareholder of Axeurope and its affiliates resulting in such majority shareholder and its affiliates owning together directly or indirectly less than 50% of the capital or the voting rights of Axeurope, a complete transfer by the majority shareholder of all its interest in Axeurope or an initial public offering of the shares of Axeurope or one of its subsidiaries (an "Exit") or (iii) in accordance with the shareholders' agreement relating to Axeurope and to which the Company is a party and for which the consideration received by the Company is not cash but instruments or rights governed by a shareholders' agreement organising the consequences of the Exit

- any distribution of dividend to the shareholders of the Company or winding up of the Company before any amount payable to any of the Shareholders in relation to the acquisition of the shares of Axeurope has been duly paid,

- any pledge over the shares of Axeurope held by the Company."

2 To approve the transfer of one (1) share of the Company to Mr. Carlos Da Silva.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to restate article 16 of the Company's article of association which shall from now on read as follows:

" **Art. 16.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of section XII of the law of August 10, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions, which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners the decisions, which exceed the powers of the managers shall be taken by a general partners' meeting.

Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares, which it owns. Each partner is entitled to as many votes as it holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of partners in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

Resolutions of the shareholders' meeting are adopted in accordance with the quorum and majority requirements set out by the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto except that the following decisions shall require the unanimous consent of all the shareholders of the Company:

- any transfer by the Company of the shares held by it in AXEUROPE S.A., a Luxembourg société anonyme having its registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.139 ("Axeurope") other than (i) to one of the shareholders of the Company or any of their affiliates (ii) in conjunction with a transfer by the majority shareholder of Axeurope and its affiliates resulting in such majority shareholder and its affiliates owning together directly or indirectly less than 50% of the capital or the voting rights of Axeurope, a complete transfer by the majority shareholder of all its interest in Axeurope or an initial public offering of the shares of Axeurope or one of its subsidiaries (an "Exit") or (iii) in accordance with the shareholders' agreement relating to Axeurope and to which the Company is a party and for which the consideration received by the Company is not cash but instruments or rights governed by a shareholders' agreement organising the consequences of the Exit.

- any distribution of dividend to the shareholders of the Company or winding up of the Company before any amount payable to any of the Shareholder in relation to the acquisition of the shares of Axeurope has been duly paid,

- any pledge over the shares of Axeurope held by the Company."

Second resolution

The Shareholders resolved to approve the transfer of one (1) share of the Company to Mr. Carlos Da Silva.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. P4 Sub Continuing LP.1, une limited company régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, BGU – GY13QL Les Banques, St Peter Port, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., agissant par son general partner Permira IV Managers Limited;

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Permira IV Continuing L.P.2, une limited company régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, BGU – GY13QL Les Banques, St Peter Port, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., agissant par son general partner Permira IV Managers Limited;

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé,

3. P4 Co-Investment L.P., une limited company régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, BGU – GY13QL Les Banques, St Peter Port, agissant par son general partner, Permira IV G.P.L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé,

4. Permira Investments Limited, une limited company régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, BGU – GY13QL Les Banques, St Peter Port, agissant par son nommée Permira Nominees Limited;

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, prénommé, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé,

(Ensemble les «Associés»),

Les prédictes procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les associés de Luxgoal 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinquante mille euro (EUR 50.000.-), dont le siège social est au 282, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.796 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 16 des Statuts de la Société qui, suite à la modification, aura la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

Les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées selon les règles de quorum et de majorité fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée à l'exception des décisions suivantes qui requièrent l'accord unanime des associés de la Société:

- tout transfert par la Société des actions détenues par elle dans AXEUROPE S.A., une société anonyme ayant son siège social 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce

et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.139 ("Axeurope") autre que (i) à l'un des associés de la Société, (ii) en relation avec le transfert par l'actionnaire majoritaire d'Axeurope et ses affiliés résultant en une détention conjointe par cet actionnaire majoritaire et ses affiliés, directement ou indirectement, inférieure à 50% du capital ou des droits de vote d'Axeurope, une cession totale par l'actionnaire majoritaire de sa participation dans Axeurope ou une introduction en bourse des actions d'Axeurope ou de l'une de ses filiales (une «Sortie») ou (iii) conformément au pacte d'actionnaires concernant Axeurope et auquel la Société est partie et pour lequel la contrepartie reçue par la Société n'est pas du numéraire mais des titres ou droits soumis à un pacte entre les associés organisant les conséquences de la Sortie.

- toute distribution de dividende aux associés de la Société ou toute liquidation de la Société avant le paiement de toute somme due à un associé au titre de l'acquisition d'actions d'Axeurope
- tout gage sur les actions d'Axeurope détenues par la Société.»

2 Approbation de la cession d'une (1) part sociale de la Société à Monsieur Carlos Da Silva.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Première résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 16 des Statuts de la Société, qui sera désormais rédigé de la manière suivante:

« **Art. 16.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considérée comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

Les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées selon les règles de quorum et de majorité fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée à l'exception des décisions suivantes qui requièrent l'accord unanime des associés de la Société:

- tout transfert par la Société des actions détenues par elle dans AXEUROPE S.A., une société anonyme ayant son siège social 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.139 ("Axeurope") autre que (i) à l'un des associés de la Société, (ii) en relation avec le transfert par l'actionnaire majoritaire d'Axeurope et ses affiliés résultant en une détention conjointe par cet actionnaire majoritaire et ses affiliés, directement ou indirectement, inférieure à 50% du capital ou des droits de vote d'Axeurope, une cession totale par l'actionnaire majoritaire de sa participation dans Axeurope ou une introduction en bourse des actions d'Axeurope ou de l'une de ses filiales (une «Sortie») ou (iii) conformément au pacte d'actionnaires concernant Axeurope et auquel la Société est partie et pour lequel la contrepartie reçue par la Société n'est pas du numéraire mais des titres ou droits soumis à un pacte entre les associés organisant les conséquences de la Sortie,

- toute distribution de dividende aux associés de la Société ou toute liquidation de la Société avant le paiement de toute somme due à un associé au titre de l'acquisition d'actions d'Axeurope,

- tout gage sur les actions d'Axeurope détenues par la Société.»

Seconde résolution

Les Associés ont décidé d'approuver la cession d'une (1) part sociale de la Société à Monsieur Carlos Da Silva.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. Gauzès, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 décembre 2011. Relation: RED/2011/2830. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003215/219.

(120002033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Vincent S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 37.532.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue en date 16 novembre 2011 que:

L'assemblée reconduit les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Alexander DREU, administrateur de société, né le 03.06.1968 à Maribor (Slovénie), demeurant à 18, avenue Grand-Duc Jean, L-1842 Howald,

- Monsieur John WEBER, conseil fiscal, né le 17.05.1950 à Wiltz (Luxembourg), demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

- Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Le mandat de l'administrateur délégué de M. Guy LANNERS, expert-comptable, né le 09.09.1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg est reconduit pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

L'assemblée reconduit le mandat du commissaire aux comptes de la société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le no B38136 pour une durée de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale de 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012004707/24.

(120004143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Libertas Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.849.

—
Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LIBERTAS SHIPPING S.A.

HOLLMANN Helmut Heinrich / STEINMETZ Michael

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2012003223/12.

(120001236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Lineal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.242.

—
Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LINEAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2012003224/11.

(120001631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Camargue Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 37.059.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 août 2011

Ont été réélus aux postes d'administrateurs de la société:

- M. Anthony John HARDY, né à Londres le 10 avril 1939, ayant son adresse Unit 1402, Winsome House, 73 Wyndham Street, Central, Hong Kong,

- M. Hei Shing Joseph LAM, né à Fukien, le 24 juin 1943, ayant son adresse Kingston Building, 2-4 Kingston Road, Causeway Bay, Hong Kong

- M. René FALTZ, né à Luxembourg le 17 août 1953, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2017.

La société Luxembourg Offshore Management Company S.A. (L.O.M.A.C. S.A.), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22206, ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été ré-élue commissaire aux comptes de la société. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2017.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012003624/21.

(120002724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

La Luxembourgeoise Société Anonyme d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 31.035.

L'an deux mil onze, le vingtième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA LUXEMBOURGEOISE – Société Anonyme d'Assurances, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 31035, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, anciennement notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 217 de l'année 1989 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 519 du 3 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pit Hentgen, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert Hatz, Directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Messieurs Pit Hentgen et Gilbert Hatz, précités.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach;

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société;

3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société du L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 2 §1 et l'article 16 §1 première phrase des statuts de la Société sont modifiés et auront la teneur suivante:

" **Art. 2. §1.** Le siège social est établi au Grand-Duché de Luxembourg, dans la commune de Leudelange."

« **Art. 16. §1 première phrase.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois d'avril à 11.30 heures au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Leudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pit Hentgen, Gilbert Hatz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2011. LAC/2011/57711. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003217/65.

(120001868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

LA LUXEMBOURGEOISE-VIE Société Anonyme d'Assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 31.036.

L'an deux mil onze, le vingtième jour de décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LA LUXEMBOURGEOISE – VIE Société Anonyme d'Assurances, avec siège social à L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 31036, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, anciennement notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 218 du 10 août 1989 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 519 du 3 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pit Hentgen, Administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert Hatz, Directeur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Messieurs Pit Hentgen et Gilbert Hatz, précités.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach;
2. Modification subséquente de l'article 2 §1 des statuts de la Société;
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de transférer le siège social de la Société de L-1118 Luxembourg, 10, rue Aldringen, à L-3372 Leudelange, 9, rue Jean Fischbach, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'article 2 §1 et l'article 16 §1 première phrase des statuts de la Société sont modifiés et auront la teneur suivante:

" **Art. 2. §1.** Le siège social est établi au Grand-Duché de Luxembourg, dans la commune de Leudelange."

« **Art. 16. §1. Première phrase.** L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois d'avril à 11: 00 heures au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1000,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Leudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pit Hentgen, Gilbert Hatz, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 décembre 2011. LAC / 2011 / 57709. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003218/66.

(120002248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Lineal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.242.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LINEAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2012003225/11.

(120001632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Alcentra Mezzanine No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.703.

1. M. Christophe Munsch a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 30 novembre 2011.

2. Le nombre de gérants a été réduit de 4 à 3.

Depuis cette date (30 novembre 2011) le conseil de gérance se compose des personnes suivantes:

M. Robert Quinn,

M. Iain Macleod,

Mme. Esther Raudszus.

3. Les gérants de la Société, Robert Quinn et Esther Raudszus, ont désormais l'adresse suivante:

47, avenue John F. Kennedy. L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012003453/20.

(120002156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.590.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003227/10.

(120001760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Home Energy Research Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 165.855.

STATUTS

L'an deux mille onze, le deux décembre.

Par-devant Maître Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Giuseppe D'ASCENZO, né le 19 mars 1959 à Montenero di Bisaccia (I), demeurant à 8, rue de l'Abbaye B-4432 ANS,

Lequel comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il constitue par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Home Energy Research Consult S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Weiswampach.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, aura le droit d'établir des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre ou pour le compte de tiers:

1. Toutes les études et recherches sur toutes les formes d'économie d'énergie avec la réalisation de tous travaux en découlant tels que chauffage central, ventilation, traitement d'eaux, froid, conditionnement d'air, électricité, et régulation automatique, isolation sous toutes ses formes et dans tous les matériaux. La fabrication et le développement de chaudières à ionisation.

2. Etude et organisation des sociétés pour améliorer leurs performances à tous points de vue avec la vente et la mise en place de tout matériel informatique et autres avec les programmes et interfaces nécessaires à tous les niveaux en rapport avec les économies d'énergie.

3. Achat, fabrication, vente avec importation et exportation de matériel pour le chauffage central, la ventilation, le traitement des eaux, le froid, le conditionnement d'air, l'isolation et la domotique avec la régulation automatique ainsi que de tous matériels, services généralement quelconques.

4. L'entreprise de travaux de rénovation et de remise en valeur de l'habitat; l'organisation et la gestion de travaux de rénovation de l'habitat pour le compte de tierces personnes.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social et participer à une telle activité de quelque façon que ce soit.

Elle peut participer dans ou fusionner avec d'autres sociétés ou entreprises qui peuvent contribuer à son développement.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas.

Administration - Surveillance

Art. 7. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est fondée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique, selon le cas, seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et seront toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Si aucun président n'a été désigné ou si le président élu est absent, les réunions du conseil d'administration seront présidées par l'administrateur le plus âgé.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil, ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués à chaque réunion du conseil d'administration séparément. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion. Les convocations se font par courrier postal, par télécopie ou par courrier électronique.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Art. 9. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront réunis dans un classeur tenant lieu de registre et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs conjointement ou par l'administrateur unique.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration, selon le cas, peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant. Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances:

- en cas de désignation d'un administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur;
- en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, et,
- en cas de désignation d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués, par la signature unique d'un de ces administrateurs-délégués.

Art. 14. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, qui ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 15. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique, selon le cas, ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pourcent (10%) du capital social.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 20. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le trente et un décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se réunira en 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été établis, Monsieur Giuseppe D'ASCENZO, prénommé, déclare souscrire à toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social.

Chacune des actions souscrites a été libérée à raison d'un quart par des versements en espèces, de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré agir en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- En considération du fait que la société, à sa constitution n'a qu'un seul actionnaire, il est nommé un administrateur unique.

Est nommé administrateur unique:

Monsieur Giuseppe d'ASCENZO prénommé.

Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes

La société EURO FINANCIAL CONTROL AND TAX CONSUT, dont le siège social est à L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg, inscrite au registre de commerce sous le numéro B-95951.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2017.

3.- Le siège social est établi à L-9990 Weiswampach 20, Kiricheneck.

Dont acte,

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. d'Ascenzo, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 5 décembre 2011 - WIL/2011/956 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 décembre 2011.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2012004752/195.

(120002580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 20.013.375,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.590.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003228/11.

(120002010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Main Street 824 (Proprietary) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 5.690.631.847,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.591.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003230/11.

(120002004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Mumtaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 60.135.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 22 décembre 2011, que:

- L'Assemblée accepte la démission, à compter de ce jour, de Monsieur Peter VANSANT de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué.

- L'Assemblée révoque, avec effet immédiat, Monsieur Christian BILLO de ses fonctions d'administrateur.

- L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateur Monsieur Paulo Jorge DA COSTA MARGALHÃES ayant son adresse professionnelle au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Il est élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année de 2015 et il bénéficiera d'un pouvoir de signature conjointe.

- L'Assemblée Générale nomme, à compter de ce jour, aux fonctions d'administrateur, la société «E&A MANAGEMENT S.A.» ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ayant comme représentant permanent Monsieur Gabriel EL RHILANI demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Elle est

élu jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015 et bénéficiera d'un pouvoir de signature conjointe.

- L'Assemblée accepte la démission, à compter de ce jour, de Monsieur René MORIS de sa fonction de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée nomme, à compter de ce jour, la société «D.E. Révision» ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg comme nouveau commissaire aux comptes et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012003502/30.

(120002045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

BDO Tax & Accounting, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.571.

L'an deux mille onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BDO Tax & Accounting, avec siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg-Ville, R.C.S. Luxembourg B 147.571, constituée par acte du ministère du notaire Jacques DELVAUX, de résidence à Luxembourg, en date du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C numéro 1577 du 17 août 2009, dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C numéro 286 du 10 février 2010.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Guy HORNICK, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, 2, Av. Charles de Gaulle,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant à Luxembourg, 2, Av. Charles de Gaulle,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant à Luxembourg, 2, Av. Charles de Gaulle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, attribuées gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et intégralement libérées par incorporation de bénéfices reportés non distribués à due concurrence.

2) Présentation du projet de scission partielle de la société BDO Tax & Accounting, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, RCS Luxembourg B147571, par la constitution d'une nouvelle société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "CF Corporate Services", avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

la scission partielle devant s'opérer par le transfert, sans dissolution de la société, d'une partie de ses actifs et passifs à la société bénéficiaire, ledit projet de scission, daté du 14 novembre 2011, ayant été publié au Mémorial C numéro 2837 du 21 novembre 2011, conformément à l'article 307 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

3) Renonciation en vertu de l'article 296 de la loi sur les sociétés commerciales à l'application de l'article 293 et de l'article 295 paragraphe 1^{er} c) et d) de la loi sur les sociétés et constatation que les articles 294 et 295 en ce qui concerne le rapport d'expert sont inapplicables en vertu de l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés.

4) Constatation de l'exécution des autres obligations résultant de l'article 295 de la loi sur les sociétés.

5) Réduction du capital social pour un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le ramener de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par annulation de 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale dans le cadre de la scission et de l'attribution des actions nouvelles et modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

6) Approbation du projet de scission partielle, décision de réaliser la scission par la création et la constitution d'une nouvelle société, et approbation de ses statuts tels que publiés au Mémorial C numéro 2837 du 21 novembre 2011, sur lé vu du rapport établi par le réviseur d'entreprises HRT Révision SA, 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, et attribution

aux actionnaires de la société partiellement scindée des actions de la société nouvellement constituée de manière strictement proportionnelle à leurs droits dans le capital de la société scindée.

7) Détermination de la réalisation effective de la scission à la date du 1^{er} janvier 2012, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

8) Nomination des organes sociaux de CF Corporate Services, détermination du siège social et des dispositions transitoires.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Le président expose ensuite que:

1. Le projet de scission établi par le Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2011, a été publié au Mémorial C numéro 2837 du 21 novembre 2011.

2. Conformément aux articles 9, 290 et 307 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et à la loi du 30 mai 1984 portant approbation de la Convention européenne sur la computation des délais signée à Bâle, le 16 mai 1972, le projet de scission partielle a été publié un mois au moins avant la date de la présente réunion de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le projet de scission.

2. Les actions de la nouvelle société constituée sont réparties entre les actionnaires de la société partiellement scindée de manière strictement proportionnelle à leur participation dans le capital social de cette dernière, de sorte que l'article 307 paragraphe (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable à la présente scission. En conséquence, il a été proposé aux actionnaires de renoncer à l'examen et au rapport spécial visés par l'article 294 ainsi qu'aux documents prévus par l'article 295 (1) c), d) et e).

3. Le projet de scission partielle, les comptes annuels de la société ainsi que le rapport de gestion des trois derniers exercices de la société ont été déposés pendant le délai légal au siège social de la société à la disposition des actionnaires.

Ces faits reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social pour un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) et de le porter de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) par la création et l'émission de 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, attribuées gratuitement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et intégralement libérées par incorporation de bénéfices reportés non distribués à due concurrence.

La preuve de l'existence actuelle de ces bénéfices reportés a été apportée au notaire sur base d'une situation comptable arrêtée au 30 septembre 2011.

Le texte de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence pour prendre la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux million d'euros (EUR 2.000.000,-), représenté par 7.000 (sept mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'assemblée déclare avoir pris connaissance du projet de scission partielle de la société BDO Tax & Accounting, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, RCS Luxembourg B 147.571, par la constitution d'une nouvelle société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "CF Corporate Services", avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, la scission partielle s'opérant par le transfert d'une partie des actifs et passif de la société partiellement scindée, sans dissolution de celle-ci.

Le projet de scission partielle, daté du 14 novembre 2011, a été publié au Mémorial C numéro 2837 du 21 novembre 2011, conformément aux articles 290 et 307 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Troisième résolution

L'assemblée réunissant la totalité des actionnaires déclare, en vertu de l'article 296 de la loi sur les sociétés, renoncer à l'application des articles 293, 294 paragraphe (1), (2) et (4) et 295 paragraphe 1^{er} c) d) et e) de cette loi. Elle constate

encore, pour autant que de besoin, que l'article 307 (5) de la loi sur les sociétés est applicable et qu'en conséquence les articles 294 et 295 paragraphe 1^{er} (e) sur le rapport d'expert ne sont pas applicables.

Quatrième résolution

L'assemblée constate qu'il a été satisfait par la Société à tous les devoirs d'information retenus à l'article 295 de la loi sur les sociétés pour autant qu'il n'a pas été renoncé d'une façon expresse suite à la troisième résolution prise ci-dessus.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que les actionnaires de la société scindée se verront attribuer les actions de la société bénéficiaire dans la stricte proportion de leur participation originelle dans le capital de la société scindée, sur base d'un bilan intermédiaire de la société scindée arrêté au 30 septembre 2011, soit 1 action nouvelle de la société bénéficiaire pour 1 action de la société scindée.

Pour parvenir à attribuer les actions nouvelles aux actionnaires de la société scindée dans le cadre de la scission partielle, l'assemblée décide de réduire le capital de la société scindée d'un montant de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le ramener de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par annulation de 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale, lesquelles actions annulées sont échangées contre les actions nouvellement émises de la société bénéficiaire dans le cadre de la scission et de l'attribution prévue dans le projet.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Sixième résolution

L'assemblée approuve, en conformité avec l'article 307 (3) de la loi sur les sociétés, le projet de scission partielle publié au Mémorial C numéro 2837 du 21 novembre 2011 dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve, et décide de réaliser la scission partielle de la Société par la constitution d'une nouvelle société, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2012.

Les actions de la nouvelle société sont émises, suite à leur échange contre les actions annulées aux termes de la sixième résolution, sous forme nominative et sont immédiatement attribuées aux actionnaires de la société scindée par inscription au registre des actions nominatives de la nouvelle société en date du 1^{er} janvier 2012. Les actions de la Société sont annulées au même moment.

Les nouvelles actions donneront droit aux bénéfices dans la nouvelle société et le droit de participer aux votes sur les bénéfices et boni de liquidation éventuels de celle-ci dès le 1^{er} janvier 2012.

A tous points de vue, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour compte de la nouvelle société issues de la scission à compter de la date du 1^{er} janvier 2012.

L'assemblée constate qu'aucun actionnaire de la Société ne bénéficiait de droits spéciaux et que la Société n'avait pas émis d'autres titres conférant droit de vote, et décide qu'il ne sera donc pas émis de droits spéciaux par les sociétés bénéficiaires.

Il est signalé que le patrimoine de la Société Scindée ne comprend aucun immeuble.

Suite à ce qui précède, l'assemblée, décide, comme élément de la scission partielle, la constitution d'une société nouvelle, et requiert le notaire instrumentant de constater authentiquement ses statuts tels que publiés le 21 novembre 2011 au Mémorial C, lesquels ont la teneur suivante:

CF Corporate Services

Société Anonyme

Siège social: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

STATUTS

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital - Cession d'actions

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination «CF Corporate Services».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la société est d'exercer toutes activités relatives à la profession d'expert-comptable.

Elle peut organiser, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, établir les comptes annuels et les bilans et analyser, par des procédés de la technique comptable, la situation, l'organisation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers.

Elle est habilitée à exercer les mandats de commissaire et de liquidateur.

Elle peut en outre tenir les comptabilités, domicilier des sociétés, donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales.

Elle est autorisée à prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires et à faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par 3.500 (trois mille cinq cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 7. Les actions sont nominatives et ne peuvent pas être transformées en actions au porteur. Il est tenu au siège social de la société un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance.

Les actions ne peuvent servir de gage qu'avec l'autorisation de l'assemblée générale agissant avec la majorité prévue pour la modification des statuts.

Les actions ne sont pas librement cessibles. La transmission d'actions est régie par des conventions séparées.

La société peut acquérir ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles en se conformant aux prescriptions légales.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale statuant à la majorité simple.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement et l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige; le conseil ne peut cependant valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour que si les trois quarts au moins de ses membres sont présents ou représentés.

Tout membre empêché ou absent peut déléguer ses pouvoirs à un de ses collègues par écrit, par simple lettre, télécopie, email ou tout autre procédé de transmission électronique, aux fins de le représenter à une réunion du conseil et de voter à ses lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions dites circulaires, signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre procédé de transmission électronique.

Art. 10. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 11. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits à produire sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut désigner un comité de direction dont il arrêtera les pouvoirs.

Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 13. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un des administrateurs.

Art. 15. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Art. 16. Les comptes de la société sont contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé désigné par l'assemblée générale qui fixe la durée de son mandat et en décide le renouvellement ou la révocation ad nutum.

Assemblée Générale

Art. 17. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 18. L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 19. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 20. Chaque action donne droit à une voix sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 21. Toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, aussi bien une première assemblée qu'une nouvelle assemblée reconvoquée pour défaut de quorum de la première, ne peut valablement délibérer que si les trois quarts au moins du capital social sont présents ou représentés. Dans tous les cas, les résolutions, pour être valables, seront prises à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire, désignés à cet effet par le conseil d'administration.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre, le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Art. 24. Quinze jours avant l'assemblée ordinaire, les comptes annuels sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les mêmes modalités que celles prévues pour la modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, soit par anticipation, soit par expiration de son terme, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le 1^{er} janvier 2012 et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le premier réviseur d'entreprises sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société en conséquence de l'approbation de la scission.

Par dérogation à l'article 9 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Echange et Attribution:

Comme il a été dit ci-avant, les 3.500 (trois mille cinq cents) actions de la société scindée sont échangées à raison d'une contre une par les actionnaires de celle-ci contre les 3.500 (trois mille cinq cents) actions émises par la société nouvelle, lesquelles sont réparties entre eux et attribuées de façon strictement proportionnelle à leurs droits dans le capital de la société scindée.

La désignation des actionnaires découle de la liste annexée, indiquant leur présence à cette assemblée.

Libération

Le capital social de la société CF Corporate Services de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) tel que figurant à l'article 5 des statuts ci-avant, ainsi que le montant de la réserve légale de EUR 100.000,- (cent mille euros), sont intégralement libérés conformément au projet de scission par le transfert à la société des actifs et des passifs de la Société scindée, suivant la répartition proposée dans le projet de scission, à savoir:

Tous montants en euros (€)	CF Corporate Services
ACTIF	
Actif immobilisé	2.434.780,43
Actif circulant	6.320.015,91
Comptes de régularisation	0,00
Total général	<u>8.754.796,34</u>
PASSIF	
Capitaux propres	
Capital souscrit	1.000.000,00
Réserves et résultats	<u>100.000,00</u>
Total capitaux propres	1.100.000,00
Provisions risques & charges	503.983,19
Dettes	7.150.813,15
Comptes de régularisation	<u>0,00</u>
Total général	<u>8.754.796,34</u>

Lequel apport autre qu'en numéraire a fait conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés l'objet d'un rapport établi le 12 décembre 2011 par H.R.T. Révision S.A., 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 51.238, représentée par Monsieur Dominique Ransquin, lequel rapport conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur nette de EUR 1.100.000,00 des actifs et passifs qui seront transmis à CF Corporate Services et à laquelle conduisent les modes d'évaluation ne correspond pas au moins au capital à souscrire de EUR 1.000.000,00 représenté par 3.500 actions sans valeur nominale (pair comptable: EUR 285,714) chacune, de CF Corporate Services, société anonyme, à émettre en contrepartie, complété par l'inscription aux capitaux propres de EUR 100.000 à titre de réserve légale.»

Septième résolution

L'assemblée décide et confirme que la réalisation effective de la scission prendra effet à la date du 1^{er} janvier 2012, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi sur les sociétés sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires de la société CF Corporate Services ci-avant constituée, prend, avec effet au 1^{er} janvier 2012, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui du réviseur d'entreprises à un.

2) Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

1. Monsieur Guy HORNICK, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

2. Monsieur Reno Maurizio TONELLI, conseiller fiscal, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Forli), Italie, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

3. Monsieur Pierre LENTZ, réviseur d'entreprises, expert-comptable, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

4. Monsieur Luc HANSEN, expert-comptable, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

5. Monsieur Philippe PONSARD, expert comptable, né à Arlon le 16 mars 1967, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Le président du conseil d'administration est Monsieur Guy HORNICK.

3) Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

La société anonyme H.R.T. Révision S.A., dont le siège social est établi au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg, RCS Luxembourg B 51.238.

4) Le siège social est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration notariée

Le notaire soussigné atteste conformément aux dispositions de l'article 300 de la loi coordonnée sur les sociétés, l'existence et la légalité des actes et formalités de la scission accomplies par la Société, la société nouvelle, et du projet de scission.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société nouvelle ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux membres du bureau, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: G. Hornick, P. Van Hees, L. Hansen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2011. Relation: RED/2011/2977. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 29 décembre 2011.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2012004743/348.

(120002904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Zimmer Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Zimmer Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012006106/11.

(120005501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2012.

Main Street 824 (Proprietary) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.591.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003229/10.

(120001756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Median Groupe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 147.196.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, d'accepter la démission avec effet immédiat de:

- Monsieur Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells, Royaume-Uni, résidant au 17, Penners Garden, KT6 6JW Surbiton, Royaume-Uni.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 30 novembre 2011, de nommer en tant que gérant de classe A de la Société avec effet immédiat:

- Monsieur Jaap Meijer, né le 24 Septembre 1965 à Laren, Pays-Bas, résidant au 6, op de Dresch, L-8127 Bridel, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 janvier 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012003233/19.

(120002293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

XL (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.524.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société XL (Luxembourg) S.à r.l. en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 28 décembre 2011 que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 41469 avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg.

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, la société EQ Audit S.à r.l. ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 124725 avec le Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg.

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans: 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.

Signatures

Liquidateur

Référence de publication: 2012005351/25.

(120004703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.
